

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

**Décision du 1^{er} mars 2022
modifiant la décision du 8 octobre 2021 rectifiant la décision du 19 janvier 2021 portant
répartition des présidences des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
départementaux dans les départements du ressort de la délégation interrégionale Sud-
Ouest.**

NOR : JUST2206939S

La secrétaire générale,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision du 8 octobre 2021 portant modification de la décision du 19 janvier 2021 portant répartition des présidences des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux dans les départements du ressort de la délégation interrégionale Sud-Ouest, au titre de 2021-2022, est modifié comme suit :

La mention :

Département	Direction	Fonction
Creuse	PJJ	Directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse du Limousin

est remplacée par la mention :

Département	Direction	Fonction
Creuse	PJJ	Directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Limousin

La directrice territoriale de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse du Limousin est désignée présidente à compter du 1^{er} février 2022.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le **01 MARS 2022**

Pour la secrétaire générale et par délégation :
La cheffe du service des ressources humaines,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Bernard', written in a cursive style.

M. BERNARD